

28 septembre 2015 | par Florence Guernalec

Agendas d'accessibilité : Marie Prost-Coletta satisfaite

La déléguée ministérielle à l'accessibilité, Marie Prost-Coletta, dresse un bilan positif des agendas d'accessibilité programmée qui devaient être remis au plus tard le 27 septembre 2015. Une première phase qui s'est bien déroulée, reste à mettre en œuvre les aménagements, notamment aux arrêts.



Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité. © DR

MobiliCités : Quel est le bilan chiffré des schémas directeurs d'accessibilité - agendas d'accessibilité programme (SD'AP) dans les transports ?

Marie Prost-Coletta : Au niveau national, la SNCF va déposer, pour le compte de l'État, le SD'AP dans les délais. Concernant les régions, 7 ont déposé leur agenda dans les temps, 10 auront quelques jours de retard et 4 ont demandé une prorogation de délai.

Sur les 400 autorités organisatrices [AO], une centaine d'entre elles ont demandé une prorogation. Ce n'est pas étonnant : les PTU ayant été modifiés, cela a conduit à une restructuration du réseau.

Êtes-vous satisfaite de ce bilan ?

Il y a eu un grand travail de réaliser, je n'en doutais pas, les services se sont investis parce que réaliser ces SD'AP est une démarche complexe et onéreuse, même si pour l'essentiel, les services techniques avaient déjà réalisé leur schéma directeur d'accessibilité [SDA].

En outre, le législateur s'était demandé s'il devait rendre obligatoire l'élaboration des SD'AP dans ce secteur, bien qu'ils ne le soient pas, cela n'a pas nuit à leur dépôt. Le secteur du transport est bien au rendez-vous.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux retardataires ?

L'essentiel est d'abord de déposer les SD'AP le plus rapidement possible, nous ne tiendrons pas rigueur aux autorités organisatrices qui auront quelques jours de retard.

Une fois les SD'AP déposés, que se passe-t-il ?

Une période de cinq mois d'instruction s'ouvre au cours de laquelle il pourra être demandé aux AO des explications et des éléments pour compléter les dossiers. Ensuite, il convient de les mettre en œuvre.

Est-ce que la mise en accessibilité dans les transports est, désormais, sur la bonne voie ?

Si le matériel roulant est dans une bonne dynamique ; en revanche, l'enjeu se concentre sur les arrêts qui doivent devenir réellement accessibles. Nous avons besoin de remobiliser les AO pour qu'elles discutent avec ceux qui gèrent la voirie...

Propos recueillis par Florence Guernalec